

AMAP de St Bauzille de Montmel

Contrat d'engagement saison printemps-été 2023 (19 mai/3 novembre)

Abdallah et Khada Lahbib, producteurs, s'engagent à livrer chaque semaine des paniers de produits frais, cultivés sainement dans le respect de la nature et de l'environnement, sans engrais chimiques de synthèse, ni pesticides (cf. cahier des charges « pratiques culturales »). Par ailleurs si, de manière exceptionnelle, ils doivent faire un achat extérieur de produits, ils en informeront les consommateurs et indiqueront leur provenance, étant entendu que ceux-ci devront eux-mêmes avoir été cultivés sainement dans le respect de la nature et de l'environnement.

Chaque consommateur/partenaire s'engage, au début de la saison et pour toute sa durée, à acheter une part de récolte correspondant au contenu d'un (ou d'un petit) panier hebdomadaire, à venir le chercher ou à le faire récupérer par une personne de son choix. Il s'engage à trouver un remplaçant en cas d'abandon en cours de saison et à ne pas réclamer aux producteurs les sommes déjà versées. Il s'engage également à participer à 1 ou 2 distributions et aux récoltes, en fonction de ses disponibilités, si les producteurs en manifestent le besoin.

Les deux parties s'engagent dans une nouvelle économie qui, en développant la solidarité entre producteurs et consommateurs/partenaires, offre un appui à l'agriculture paysanne locale et donne aux consommateurs les moyens de manger des produits sains, à un prix juste. Elles adhèrent aux 18 principes généraux de la charte d'Alliance Provence pour les AMAP (cf. pièce jointe), qu'elles s'engagent à respecter.

La distribution des paniers se fait à Favas, sur le terrain prêté à l'association, le vendredi entre 18h et 19h30.

Producteurs : Abdallah et Khada Lahbib, route de Buzignargues - 34160 - Galargues - tél. 04.67.06.90.34

Consommateur/Partenaire :

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone (domicile) : Portable ou tél. travail

Courriel :

Conditions de paiement :

Le prix du panier étant fixé à 25 € (15 € le petit panier), les 25 paniers du contrat reviendront à 625 € (ou 375 € pour les petits paniers), après adhésion à AGIR (10 €, 15 € pour un couple).

Le règlement devra être effectué sous la forme d'un ou plusieurs chèques, établis à l'ordre d'AGIR, remis au responsable de l'AMAP, après avoir choisi l'une des options suivantes :

PANIER :

Intégralité : 1 chèque de 625 €

Bimestrielle : 3 chèques de 209 €

Mensuelle : 6 chèques de 105 €

Date :

Signature du consommateur/partenaire :

PETITS PANIER :

Intégralité : 1 chèque de 375 €

Bimestrielle : 3 chèques de 125 €

Mensuelle : 6 chèques de 63 €

Signatures des producteurs :